

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme



L'Association canadienne des entraîneurs (ACE), une organisation de premier plan dans le domaine de la formation et du développement des entraîneurs à l'échelle nationale, est fière de s'associer à [MONDO](#), une entreprise de renommée internationale spécialisée en revêtements de sol conçus pour optimiser la performance des athlètes, pour le programme de subventions pour l'équité, la diversité, et l'inclusion (EDI).

Les partenaires sportifs de l'ACE, notamment les organismes nationaux de sport (ONS), les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) et le Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada (RISOP), peuvent bénéficier du programme de subventions pour l'EDI. Un organisme provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) doit présenter un projet collaboratif avec leur ONS ou avoir reçu son aval pour être admissible.

L'ACE, ses partenaires, et MONDO travaillent ensemble pour favoriser la diversité chez les entraîneurs au Canada et créer des environnements sportifs inclusifs et accessibles.

But du programme

Aider les partenaires sportifs de l'ACE à élaborer et à mettre en œuvre des projets pour favoriser la diversité chez les entraîneurs au Canada.

Financement

Les bénéficiaires doivent allouer une contribution financière d'au moins 500 \$ au projet. Ils recevront en retour jusqu'à 1 500 \$ pour soutenir leur projet. Ces fonds doivent être utilisés pour régler les dépenses liées au projet dans les délais prévus. Toutes les activités du projet doivent être réalisées entre le 1er avril 2025 et le 1er mars 2026. De plus, un rapport final doit être présenté avant le 1er mars 2026. Veuillez communiquer avec l'ACE pour vous renseigner sur les dépenses admissibles et non admissibles.

Voici quelques exemples de projets admissibles :

- Organiser un atelier spécialisé d'introduction au coaching ou un atelier spécifique au PNCE pour former les entraîneurs des groupes prioritaires, dont les responsables du développement des entraîneurs (p. ex., former un RDE qui parle une autre langue pour donner de la formation dans une nouvelle communauté);
- Mettre sur pied un programme de mentorat;
- Fonder une communauté de pratique;
- Fournir aux entraîneurs des expériences de coaching pratiques (comme participer à un championnat national dans un rôle d'apprenti entraîneur).

L'ACE versera toutes les subventions approuvées à la réception d'une demande de remboursement des dépenses accompagnée d'un rapport final sur les résultats du projet, accompagné de photos, de vidéos et/ou de commentaires écrits des participants.

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme



Responsabilités liées au programme

Exigences pour les organismes retenus :

- Mettre en œuvre un projet admissible entre le 1er avril 2025 et le 1er mars 2026.
- Finaliser le projet et le rapport final pour le 1er mars 2026.
- Fournir des photos, des vidéos et/ou des commentaires écrits des participants au programme avant le 1er mars 2026. Toute donnée ou information supplémentaire sur du programme appréciée.

Remarque : Les organismes qui organisent un projet pendant la période de 1er avril au 30 juin, 2025, ou la période d'examen de sélection du 1er au 18 juillet 2025, sont admissibles à une subvention de l'ACE pour l'EDI ; cependant, il n'y a aucune garantie que la demande sera approuvée. Le projet sportif doit donc être exécuté en respectant le budget total soumis, indépendamment de l'octroi d'une subvention.

Calendrier du programme

ACTIVITÉ	DATE
Soumission des demandes	1er mai au 30 juin 2025
Examen et sélection	1er au 18 juillet 2025
Avis aux organismes retenus	21 juillet 2025
Mise en œuvre du projet	1er avril 2025 au 1er mars 2026
Remise du rapport final	1er mars 2026
Remise des photos, vidéos et/ou commentaires écrits	1er mars 2026

Critères d'évaluation

Toutes les demandes seront examinées et évaluées en fonction des critères suivants :

- La demande doit être présentée par un [partenaire sportif de l'ACE](#) (ONS, RPTFE, RISOP).
 - Il est à noter qu'un OPTS doit présenter un projet collaboratif avec l'ONS partenaire ou avoir reçu son aval pour être admissible. Une lettre d'approbation de l'ONS, comprenant les coordonnées de l'endosseur, doit être fournie avec la demande.
- Le partenaire sportif de l'ACE doit investir au moins 500 \$.
- Le partenaire doit [remplir le formulaire](#) pour soumettre sa demande.
- Renseignements détaillés et impact perçu du projet avec les résultats à court et à long terme.
- Projet conforme aux objectifs de la subvention et au but du programme.

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme



- Les éléments comprennent un budget détaillé et un calendrier détaillé.
- Le bénéficiaire de la subvention d'EDI doit terminer le projet et soumettre le rapport final avant le 1er mars 2026, accompagné de photos, de vidéos et/ou de commentaires écrits des participants au programme.

Processus de demande

Les partenaires sportifs peuvent [soumettre un formulaire de demande ici](#) en y décrivant en détail le plan de leur projet et les résultats escomptés.

Date limite de soumission

Les formulaires seront acceptés du 1er mai au 30 juin 2025. Les partenaires dont la demande est retenue seront avisés par courriel au plus tard le 21 juillet 2025.

Attentes envers les partenaires retenus

Ce qui est attendu des partenaires retenus :

- Répondre à l'offre reçue par courriel.
- Examiner et remplir le formulaire d'engagement :
 - Fournir le calendrier à jour du projet.
 - Indiquer la personne-ressource.
 - S'engager à reconnaître le soutien de l'ACE et de MONDO dans toutes les communications, y compris en identifiant l'ACE et MONDO sur les réseaux sociaux.
 - S'engager à soumettre un rapport final détaillé avant le 1er mars 2026, accompagné de photos, de vidéos et/ou de commentaires écrits des participants au programme ainsi que de toutes données ou informations sur les résultats du programme financé.

Reconnaissance de la commandite

Nous accueillons et encourageons les occasions de faire valoir la commandite de MONDO dans le cadre de cette subvention au cours de la réalisation de votre projet. Veuillez utiliser le texte ci-dessous comme guide dans toute communication qui mentionne le programme de subventions de l'ACE pour l'EDI, en veillant à le désigner comme « le programme de subventions de l'ACE pour l'EDI, présenté par MONDO ».

Le programme de subventions pour l'EDI est le fruit d'un partenariat entre l'ACE et [MONDO](#), une entreprise de renommée internationale spécialisée en revêtements de sol conçus pour optimiser la performance des athlètes. Visitez coach.ca/fr/MONDO pour en savoir plus.

Subventions de l'ACE pour l'EDI

Lignes directrices du programme

Présenté par



Promotion du projet

Avec votre consentement, l'ACE peut partager des mises à jour sur votre programme et vos réalisations en utilisant les photos, les vidéos, les commentaires écrits ou d'autres informations que vous fournissez.

Toutes les questions sur le programme de subventions de l'ACE pour l'EDI, présenté par MONDO, peuvent être adressées à Frances Priest, gestionnaire de la sécurité dans le sport, à l'adresse fpriest@coach.ca.